



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction départementale  
des territoires

Privas, le

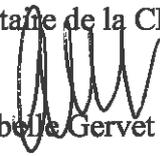
22 FEV. 2018

Service urbanisme  
et territoires

**Objet :** Commission départementale d'aménagement commercial – Dossier n° 396 –  
Extension d'un centre commercial par extension du magasin SUPER U – Commune de  
Ruoms

Je soussignée Isabelle Gervet, adjointe au chef du service urbanisme et territoires, secrétaire de la CDAC de l'Ardèche, atteste qu'aucune décision n'a été notifiée à la société SCI SOGIAR (Route de Vallon – 07120 Ruoms – nicolas.gibert@systeme-u.fr) dans le cadre de l'instruction du dossier cité en objet avant le 17 février 2018 et qu'en conséquence, l'avis de la CDAC est réputé favorable.

La secrétaire de la CDAC

  
Isabelle Gervet